

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 858

présenté par

Mme Valentin, M. Abad, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. Jean-Pierre Vigier, M. Straumann, M. Minot et Mme Ramassamy

-----

### ARTICLE 9

Substituer à l'alinéa 14 les trois alinéas suivants :

« 3° Trois représentants du ministre chargé de l'éducation nationale ;

« 4° Trois représentants du ministre chargé de l'enseignement agricole ;

« 5° Trois représentants de ministre chargé de l'enseignement supérieur. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole fait partie intégrante de l'enseignement.

Cet amendement vise donc à consacrer légalement cette réalité de terrain.

Dès lors, il propose cette nouvelle composition du conseil d'évaluation de l'école.